



---

## GAL du Pays de la Bresse bourguignonne

### Programme LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique »

#### Règlement d'intervention à appliquer par fiche-actions

---

Ce présent règlement fait suite au courrier envoyé par la Présidente de Région Bourgogne Franche-Comté en date du 16 février 2017 qui demande « il convient que chaque GAL détermine pour chaque type d'action prévu dans les conventions AG/ASP/GAL le système de fixation du taux d'aide publique qui sera appliqué aux projets. Cela pourra prendre la forme d'un document validé en comité de programmation du GAL (règlement d'intervention, appel à projets...) avant le dépôt de dossiers complets » De même le courrier précise « Cette application d'un taux d'aide publique fixe (éventuellement modulé) prédéfini pour chaque action est pour la Commission européenne le moyen de répondre aux exigences de transparence et d'égalité de traitement imposé par les règlements européens ».

#### 1. Exposé des motifs

Le présent règlement d'intervention s'inscrit dans le cadre du programme LEADER FEADeR 2014-2020 porté par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du GAL (Groupe d'action locale). Le présent règlement précise les règles d'intervention financière spécifiques à chaque fiche action et sous fiche action (cf. convention signée le 30 novembre 2015 et disponible sur le site internet : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/leader-en-un-clic/>).

Ce règlement n'est pas une synthèse des fiches actions de la convention signée le 30 novembre 2015. Il convient à chaque porteur de projet de consulter en détail le contenu de ces fiches.

#### 2. Champ d'application

Le présent règlement s'impose au comité de programmation du GAL et complète les règles définies dans les fiches actions (conditions d'éligibilités, bénéficiaires ...) et des grilles de sélection validées en comité de programmation.

Par délégation de l'ASP, l'Autorité de Gestion donc le Conseil Régional vérifiera la contrôlabilité du règlement d'intervention.

Le présent règlement entre en vigueur une fois adopté par le comité de programmation du GAL et s'applique aux dossiers complets à cette date.

#### 3. Taux et plafonds

Les taux d'aide publique indiqués sont des **taux fixes**. Lorsque le taux fixe d'aide publique est de 100% (pour les porteurs de projet public ou reconnus de droit public), cela n'empêche pas d'appliquer la loi MAPTAM (la participation minimale du maître d'ouvrage est fixée à 30% (au lieu de 20%)).

**Pour les fiches-actions 1 à 9, le plafond de dépenses éligibles est de 250 000 euros.**

#### 4. Régime d'aide

Un régime d'aide d'Etat est susceptible d'être appliqué pour chaque projet.

#### 5. Plancher de subvention

Il n'est pas fixé de plancher de dépense subventionnable.

Un taux forfaitaire de 15% des frais de personnel directs éligibles destiné à couvrir les dépenses indirectes liées à l'opération, conformément à l'article 68.1 (b) du règlement (UE) n°1303/2013, peut être appliqué ; si cela est mentionné dans la fiche action et que les frais de personnel sont éligibles.

## 6. Aide récurrente

Pour les actions récurrentes, l'aide sera limitée à 3 ans et dégressive de 10 points par an, applicable sur le taux d'aide publique (TAP). Exemple : si un projet est avec un TAP à 40 %, les cofinancements sont de 10, Leader sera alors de 30 % année N ; puis année N+1 le TAP passera à 30%, Leader sera à 20% et année N+2 le TAP passera à 20% et Leader à 10%.

## 7. Définition

**Définition « dépense (aide) publique nationale** : « toute participation publique au financement d'opérations provenant du budget d'autorités nationales, régionales ou locales, du budget d'organismes de droit public ou du budget d'associations d'autorités publiques » (art 2 R(UE) 1303/2013).

**« Dépenses publiques nationales » + autofinancement public + FEADER = « Dépenses publiques ».**

**TFAP** : Taux Fixe d'Aide Publique

**Porteur de projet public** est une structure publique par nature ou reconnue de droit public (cf. reconnaissance « Organisme Qualifié de Droit Public »). La directive n° 2004/18/CE fixe **trois critères** permettant d'identifier un organisme de droit public soumis à ses dispositions. En effet, la directive entend par "organisme de droit public", « tout organisme: créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial, doté de la personnalité juridique, et dont soit l'activité est financée majoritairement par l'État, les collectivités territoriales ou d'autres organismes de droit public ».

**Porteur de projet privé** : ensemble des porteurs de projets qui ne sont ni de droit public, ni qualifiés de droit public. A ce titre, un porteur privé doit trouver un cofinancement public national (Etat et/ou Région et/ou Département et/ou collectivités locales etc...) pour appeler du FEADER.

**Non vacance pour la thématique logement** : logement occupé et/ou loué sur une période de 6 mois minimum sans être antérieure à la date de validation de la candidature LEADER en mars 2015.

- **Fiche action n°1 : Mettre en œuvre des politiques d'aménagement durable page 3 à 4**
- **Fiche action n°2 : Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public page 5 à 6**
- **Fiche action n°3 : Lutter contre la précarité énergétique page 7 à 8**
- **Fiche action n°4 : Repenser la mobilité et les déplacements page 9 à 12**
- **Fiche action n°5 : Développer la production d'énergies renouvelables page 13 à 17**
- **Fiche action n°6 : Structurer des filières page 18 à 20**
- **Fiche action n° 7: Mettre en place de nouveaux services autour de la transition page 21 à 22**
- **Fiche action n°8 : Former les acteurs du territoire page 23 à 25**
- **Fiche action n°9 : Organiser des manifestations page 26 à 27**
- **Fiche action n°10 : Animation, gestion, communication et évaluation du programme LEADER page 28**

Règlement d'intervention du programme LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » version validée à l'unanimité en CP LEADER du 09/07/2018.

**Actions 1 METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DURABLE / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 260 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
1A) L'aménagement durable de l'espace à travers l'élaboration et la mise en œuvre de documents de planification territoriale et d'urbanisme	1. Soutien à l'aboutissement et à l'implication des démarches d'urbanisme	Prestations extérieures (études complémentaires aux documents réglementaires : diagnostics, études de faisabilité, études d'opportunité, études de maîtrise d'œuvre, études de programmation, frais d'évaluation), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestation extérieures, campagnes de communication), frais de rémunération (salaire brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel)	Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, EPCI	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %
	2. Soutien aux collectivités dans les démarches de planification territoriale par la mise en place de nouveaux outils	Frais de rémunération (salaire brut et charges patronales) frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), prestations extérieures (frais d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de maîtrise d'œuvre, études de programmation, études d'opportunité, frais d'évaluation, diagnostics), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication)	Collectivités territoriales et leurs groupements	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %
1B) L'aménagement durable des espaces	1.1 Revitalisation des centres-bourgs	1.1 et 1.2 prestations extérieures (études de faisabilité, études de programmation,	Collectivités territoriales et	Publics ou OQDP	

publics avec des projets d'aménagements exemplaires	1.2 Les éco-quartiers et requalification des espaces économiques	études de maîtrise d'œuvre, étude d'opportunité, frais d'évaluation, diagnostics, études d'impact), dépenses d'investissement (acquisition de terrain (dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible), acquisition de bâtiments, démolition de bâtiments, frais de réhabilitation de bâtiments, aménagements intérieurs, aménagements extérieurs, aménagements paysagers, aménagements d'espaces publics, acquisition et installation de mobilier urbain, acquisition et installation d'éléments architecturaux)	leurs groupements		TFAP : 100 %
---	--	---	-------------------	--	--------------

**Actions 2 AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 334 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
2A) Accompagner les collectivités territoriales dans la maîtrise de leur consommation d'énergie	1. Les pré-diagnostic énergétiques des bâtiments	1- Prestations extérieures (pré-diagnostic énergétiques de bâtiments)	1-collectivités territoriales et leurs groupements	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %
	2. La réalisation d'outils de communication et de sensibilisation	2- Frais de communication (prestations extérieures, conception d'outils web et print, réalisation édition et impression de documents et supports de communication, campagnes de communication), frais de rémunération (salaire brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacements (au réel ou au forfait), frais de restauration (au réel ou au forfait), frais d'hébergement (au forfait ou au réel)	2-associations de droit public et privé, établissements publics	Privés => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100%
2B) Mettre en œuvre des travaux de réhabilitation du patrimoine public	1 et 3	1-Opérations globales de rénovation : frais de réhabilitation de bâtiments (tous les travaux de réhabilitation du bâtiment y compris les frais de maîtrise d'œuvre et d'études, dans la limite de 15% du montant des travaux HT) 3-Opérations groupées relatives à un élément de rénovation : tous les travaux de réhabilitation du bâtiment y compris les frais de maîtrise d'œuvre et d'études	1 et 3-collectivités territoriales et leurs groupements	Publics ou OQDP	TFAP : 100%
	2. L'éclairage public	2-sont éligibles les dépenses : - de consommables (achat et pose d'ampoules)	2-collectivités territoriales et leurs	Publics ou OQDP	TFAP : 100%

		-d'acquisition et pose de matériel d'équipement (acquisition et installation de luminaires économes et de luminaires éoliens et/ou solaires) - d'acquisition et pose de petit matériel (ballasts électroniques, horloges astronomiques, dispositifs permettant une baisse de puissance)	groupements, syndicats mixtes		
--	--	--	-------------------------------	--	--

**Actions 3 LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 74 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
3A) Combattre la précarité énergétique par l'accompagnement d'une politique globale de rénovation énergétique de l'habitat en Bresse bourguignonne	1. Opérations collectives de rénovation de l'habitat (OPAH, PIG)	1 : Prestations extérieures (études de faisabilité, études d'opportunité, frais d'évaluation, diagnostics, études programmation, suivi-animation des opérations) Frais de rémunération (salaire brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel)	1-collectivités territoriales et leurs groupements	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %
	2. Sensibilisation et accompagnement des foyers très modestes concernés par la précarité énergétique	2 : Prestations extérieures (suivi-animation des opérations), frais de communication (réalisation, édition et impression de documents et supports de communication), frais de rémunération (salaire brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel), frais de communication (réalisation, édition et impression de supports de communication, conception d'outils web et print, prestations extérieures, campagnes de communication)	2-associations de droit public et privé, établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100%

3B) Aller au-delà des dispositifs classiques sur la rénovation énergétique	1. Diagnostics énergétiques de quartiers d'habitation	1- Prestations extérieures (diagnostics énergétiques de quartiers d'habitation, animation et ingénierie directement reliée à l'action), frais de rémunération (salaire brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), frais de communication (réalisation, édition et impression de supports de communication, conception d'outils web et print, prestations extérieures, campagnes de communication)	1-collectivités territoriales et leurs groupements, associations de droit public et privé	Publics ou OQDP =>  Privé =>	TFAP : 100 %  TFAP : 80%
	2.1 Dispositifs territoriaux (type plateforme de rénovation)	2.1 et 2.2- Frais de rémunération (salaire brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement (au réel ou au forfait), frais de restauration (au réel ou au forfait), frais d'hébergement (au forfait ou au réel)), frais de communication (réalisation, édition et impression de supports de communication, conception d'outils web et print, prestations extérieures, campagnes de communication)	2.1-Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Publics ou OQDP	TFAP : 100%
	2.2 La promotion des professionnels et la mise en relation entre professionnels et habitants		2.2-associations de droit public et de droit privé, chambres consulaires, syndicats professionnels ou interprofessionnels	Privé =>  Publics ou OQDP	TFAP : 80%  TFAP : 100%



**Actions 4 REPENSER LA MOBILITE ET LES DEPLACEMENTS / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 112 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
4A) Itinéraires et cheminement de mobilité douce	1. Les itinéraires de mobilités douces à l'échelle territoriale	1 et 2- Prestations extérieures (études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité et frais d'évaluation, diagnostics) ; dépenses d'investissement (travaux de réalisation des voies, équipements des voies : balisage, création, signalétique, mobiliers).	1- Office de tourisme de Pays, Conseil Départemental de Saône et Loire, collectivités territoriales et leurs groupements	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %
	2. Les cheminements doux de proximité		2- Collectivités territoriales et leurs groupements	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %
	3. Les actions de sensibilisation et de communication	3- Prestations extérieures (animation et ingénierie) ; frais de rémunération (salaires brut et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et support de communication, prestations extérieures et campagnes de communication).	3- Collectivités territoriales et leurs groupements, associations de droit public et de droit privé	Publics ou OQDP =>  Privé =>	TFAP : 100%  TFAP : 80%

4B) Elaboration de stratégies spécifiques de mobilité		Frais de rémunération (salaires brut et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); conception et réalisation d'outils de communication de sensibilisation, d'information et pédagogiques; prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de programmation, études d'opportunité et frais d'évaluation, diagnostics); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et support de communication, prestations extérieures et campagnes de communication).	Associations de droit public et de droit privé, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics	Privé =>  Publics ou OQDP =>	TFAP : 80%  TFAP : 100%
4C) Utilisation de véhicules écologiques et de solutions innovantes sur la réduction de consommation des transports	1. Uniquement pour les véhicules électriques	1- Acquisition de matériel roulant; acquisition et pose de matériel d'équipement: achat de véhicules électriques, équipements liés au développement de la traction animale, achat de triporteurs et équipements liés à l'utilisation de triporteurs, achat de vélos et équipements liés à l'utilisation de vélos.	1- Collectivités territoriales et leurs groupements, Office de tourisme de Pays, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Publics ou OQDP	TFAP : 100%
	1. Autres (triporteurs, traction animale...)				
	2. Expérimentation de nouveaux procédés	2- Prestations extérieures (bancs d'essais moteurs en journées groupées pour le réglage de véhicules existants, action de formations à l'éco-conduite); frais de rémunération (salaires brut et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel)	2- Associations de droit privé et de droit public, chambres consulaires, groupements d'entreprises (petites, PME et grandes entreprises au sens communautaire)	Privé =>  Publics ou OQDP =>	TFAP : 80%  TFAP : 100%

<p>4D) Développement de modes de transport alternatifs</p>	<p>1 à 3</p>	<p>1- Acquisition de matériel roulant ; acquisition et pose de matériel d'équipement : acquisition et aménagement de véhicules, frais de rémunération (salaires brut et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait) ; prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation, diagnostics) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication).</p> <p>2- Dépenses d'investissement (acquisition de terrain dans la limite de 10% du coût de l'assiette éligible, travaux et équipements liés à l'aménagement d'aires de covoiturage) ; frais de rémunération (salaires brut et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ; prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation, diagnostics).</p>	<p>1 et 3- Associations de droit privé et de droit public, collectivités territoriales et leurs groupements,</p> <p>2- Collectivités territoriales et leurs groupements, groupements d'entreprises</p>	<p>Privé =&gt;</p> <p>Publics ou OQDP =&gt;</p>	<p><u>Proposition :</u></p> <p>TFAP : 80%</p> <p>TFAP : 100 %</p>
--	--------------	---	--	---	---

		<p>3-Acquisition de matériel roulant et de matériel d'équipement (acquisition et aménagement de véhicules) ; prestations intellectuelles (conception et acquisition de logiciels informatiques et/ou de bases de données spécifiques à l'opération) ; frais de rémunération (salaires brut et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait) ; prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation, diagnostics) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication).</p>			
--	--	--	--	--	--

**Actions 5 DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 112 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
<b><u>5A) Le soutien à la méthanisation</u></b>	1.1- Le soutien à des démarches de concertation préalables	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait) ;	Collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires, groupements d'agriculteurs, associations de droit privé et public	Publics ou OQDP	TFAP : 100%
	1.2- Le soutien à des études amont et ensuite à des investissements annexes et connexes liés à la collecte et à l'acheminement de la ressource	Dépenses d'investissement (équipements et travaux liés à la collecte et à l'acheminement de la ressource) ; prestations extérieures (études amont liées à la collecte et à l'acheminement de la ressource).		Privé =>	TFAP : 80%
<b><u>5B) Le soutien au développement de l'énergie solaire</u></b>	Les projets liés au développement du solaire photovoltaïque seront accompagnés tout au long du programme avec le soutien à des études préalables à	Prestations extérieures (études préalables à l'installation d'équipements)	Associations de droit privé et public, structures coopératives, chambres consulaires, collectivités territoriales et leurs	Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %

	l'installation d'équipements.		groupements, groupements d'entreprises au sens communautaire (micro entreprises au sens communautaire, petites entreprises au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire)		
<b>5C) Le soutien à la filière bois-énergie</b>	1.1. Les démarches de concertation	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).	Collectivités territoriales et leurs groupements, organismes de formation des secteurs agricoles et forestiers, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers,	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100%
	1.2. Les études diagnostics	Prestations extérieures (études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).	groupements d'agriculteurs et de forestiers, chambres consulaires, associations de droit public et privé	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

	1.3 Mise en réseau des acteurs et communication	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).		Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP	TFAP : 100%
	1.4 Les plans d'approvisionnement territoriaux et plans de gestion bocagers	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).		Privé =>	TFAP : 80%
	2. Investissements annexes et connexes liés à la collecte et à l'acheminement de la ressource	Dépenses d'investissement (équipement et travaux liés à la collecte et à l'acheminement de la ressource)	Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics des secteurs agricoles et forestiers, groupements d'agriculteurs et de forestiers, associations de droit public et privé	Privé =>	TFAP : 80%
			Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %	
	1. Les démarches de concertation	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie) ; frais de communication (conception	collectivités territoriales et leurs	Privé =>	

<b><u>5D) Le soutien au développement de l'énergie éolienne</u></b>		d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).	groupements, associations de droit public et privé, structures coopératives	Publics ou OQDP =>	TFAP : 80%
	2. Etudes et diagnostics	Prestations extérieures (études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).		Privé =>	TFAP : 80%
	3. Mise en réseau et actions de communication et de sensibilisation	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication).		Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %
<b><u>5E) Le soutien au développement de structures coopératives de production d'énergies renouvelables</u></b>	1.1 Les actions de concertations	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et	Collectivités territoriales et leurs groupements, association de droit public et privé, structures coopératives.	Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %



		supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ;			
	1.2 Les études de pré-faisabilité et de faisabilité	Prestations extérieures (études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics) ;		Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %
	1.3 Les démarches d'accompagnement au montage du projet global	Prestations extérieures (accompagnement au montage de la société coopérative).		Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

Actions 6 STRUCTURER LES FILIERES / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 59 000 €

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
<b>6A) Structurer l'artisanat du bâtiment</b>	1. La sensibilisation des professionnels	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication).	syndicats professionnels ou interprofessionnels, associations de droit public et privé, chambres consulaires	Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %
	2. L'organisation de rencontres pédagogiques			Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %
	3. le recensement des professionnels			Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %
	4. Les actions de formation des professionnels			Privé =>	TFAP : 80%
				Publics ou OQDP =>	TFAP : 100 %
	1. Le soutien aux études et diagnostics	Prestations extérieures (études de faisabilité, études de marché, études de programmation,	collectivités territoriales et leurs		

<b><u>6B) Soutenir le développement de filières d'éco-matériaux</u></b>		études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait).	groupements, chambres consulaires, établissements publics du secteur agricole, groupements d'agriculteurs, associations de droit privé et public	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %
	2. Le soutien aux investissements	Matériel: acquisition de matériel d'équipement		Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %
	3. Mise en réseau et communication	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie) ; frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales) ; frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication).		Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %
<b><u>6C) Soutenir les circuits courts alimentaires</u></b>	1. Utilisation des produits locaux dans la restauration collective	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de marché, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics) ; frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents	collectivités territoriales et leurs groupements, associations de droit privé et public, chambres consulaires,	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

		et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); Matériels : acquisition de matériels d'équipements	établissements publics du secteur agricole, groupements d'agriculteurs, Office de tourisme de Pays		
	2. Mise en valeur des produits locaux hors restauration collective	Prestations extérieures (dépenses d'animation et d'ingénierie, études de faisabilité, études de marché, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication); frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait);  Matériels : acquisition de matériels d'équipements (hors vente directe à la ferme)		Privé => TFAP : 80%  Publics ou OQDP => TFAP : 100 %	

**Actions 7 METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX SERVICES AUTOUR DE LA TRANSITION Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 33 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
<b><u>7A) Appuyer les services de l'économie collaborative</u></b>	1. Les services partagés de mise en commun	Frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); prestations extérieures (animation et ingénierie directement rattachée aux actions, études de faisabilité, études de programmation, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication); Matériel (acquisition de petit matériel, de matériel roulant, et de matériel d'équipement).	Associations de droit privé et public, collectivités territoriales et leurs groupements	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %
	1. Le développement d'espaces de co-working	1 et 2- Frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); prestations extérieures (animation et ingénierie directement rattachée aux actions, études de faisabilité, études de programmation, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication); Matériel (acquisition de matériel d'équipement),	1 et 2- Associations de droit privé et public, collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires, groupements d'entreprises au sens communautaire (micro entreprises au sens communautaire, petites entreprises	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %
<b><u>7B) Soutenir le développement de nouvelles formes d'organisation du travail</u></b>	2. Le développement du télé-travail	1 et 2- Frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales); frais de fonctionnement (frais de déplacements au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait); prestations extérieures (animation et ingénierie directement rattachée aux actions, études de faisabilité, études de programmation, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics); frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication); Matériel (acquisition de matériel d'équipement),	1 et 2- Associations de droit privé et public, collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires, groupements d'entreprises au sens communautaire (micro entreprises au sens communautaire, petites entreprises	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

		frais d'organisation d'évènements (frais de location de salles et de matériel).	au sens communautaire, PME au sens communautaire, grandes entreprises au sens communautaire)		
<b><u>7C) Développement de services numériques</u></b>	1. Outils de communication	Prestations extérieures (animation et ingénierie directement rattachée aux actions, études de faisabilité, études de programmation, études d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics) ; prestations intellectuelles (dépenses liées au développement, à la mise en place et à l'utilisation des e-services et des applications, conception et acquisition de logiciels informatiques et/ou de bases de données spécifiques à l'opération).	Office de tourisme de Pays, collectivités territoriales et leurs groupements, associations de droit privé et public	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

**Actions 8 FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 104 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
<b>8A) Actions <u>pédagogiques, de sensibilisation et d'information à la transition énergétique</u></b>	1. impulser la mise en place de nouveaux outils territoriaux par la sensibilisation des acteurs	1.1 Prestations extérieures (animation et ingénierie), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication), frais d'organisation d'événements (prestations extérieures, frais de location de salle et de matériel, frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais de formation liés à l'opération financée).	Associations de droit public et privé, collectivités territoriales et leurs groupements, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Privé =>  Publics ou OQDP =>	TFAP : 80%  TFAP : 100 %
	1. impulser la mise en place de nouveaux outils territoriaux par la sensibilisation des acteurs	1.2 Prestations extérieures (études de faisabilité, études de programmation, études de maîtrise d'œuvre, étude d'opportunité, frais d'évaluation et diagnostics, étude pour la mobilisation des acteurs privés et publics afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique type TEPos et PCAET*), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de	Collectivités territoriales et leurs groupements, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Publics ou OQDP	TFAP : 100 %

	1.2. études prospectives ou de préfiguration (au-delà des procédures réglementaires)	déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel)  <i>* au-delà des procédures réglementaires</i>			
	1. impulser la mise en place de nouveaux outils territoriaux par la sensibilisation des acteurs  1.3. actions d'accompagnement à la mise en place d'un projet territorial de développement durable intégrant les problématiques de la transition énergétique (type DDémarche)	1.3 Prestations extérieures (animation et ingénierie), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel)	Associations de droit public et privé, collectivités territoriales et leurs groupements, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Privé =>  Publics ou OQDP =>	TFAP : 80%  TFAP : 100 %
	2. Impulser un changement de comportements par la sensibilisation à la transition énergétique	frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait) prestations extérieures (animation et ingénierie rattachées à l'action), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de	2.1 Associations de droit public et privé 2.2 et 2.3 Associations de droit public et privé, collectivités territoriales et leurs groupements	Privé =>  Publics ou OQDP =>	TFAP : 80%  TFAP : 100 %



		communication, prestations extérieures, campagnes de communication), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel)	2.4 Associations de droit public et privé, chambres consulaires, syndicats professionnels ou interprofessionnels		
<b><u>8B) Appuyer la mise en place et le développement de lieux d'information sur la transition énergétique.</u></b>		Prestations extérieures (animation et ingénierie), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au forfait ou au réel), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de documents et supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication), frais d'organisation d'événements (frais de location de salle et de matériel), dépenses d'investissement (aménagement intérieurs)	Associations de droit public et privé, collectivités territoriales et leurs groupements	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

**Actions 9 ORGANISER DES MANIFESTATIONS / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 37 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
<p><b>9A) <u>Soutenir l'organisation de manifestations autour de la transition énergétique afin d'amener les habitants à s'intéresser à cette thématique</u></b></p>	<p>1 Manifestations culturelles sur la transition énergétique (obligatoirement dans le cadre d'un appel à projet)</p>	<p>prestations intellectuelles (droit d'auteurs), matériel (acquisition de petit matériel et de consommables servant uniquement pour l'événement), frais d'organisations d'événements (frais de location de salle et de matériel, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des artistes et des intervenants au réel ou au forfait, prestations extérieures, frais de direction artistique d'événements culturels), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication)</p>	<p>Associations de droit privé et public, collectivités territoriales et leurs groupements</p>	<p>Privé =&gt; Publics ou QQDP =&gt;</p>	<p>TFAP : 80% TFAP : 100 %</p>
	<p>2. Conférences et réunions publiques sur la transition énergétique</p>	<p>prestations intellectuelles (droit d'auteurs), frais d'organisations d'événements (frais de location de salle et de matériel), frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants au réel ou au forfait prestations extérieures, matériel (acquisition de petit matériel et de consommables servant uniquement pour l'événement), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacements, d'hébergements et de restauration au réel ou au forfait), frais de communication (conception</p>		<p>Etablissements publics, associations de droit privé et public, collectivités territoriales et leurs groupements</p>	<p>Privé =&gt; Publics ou QQDP =&gt;</p>

		d'outils web et print, réalisation, édition et impression de supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication)			
	3. Fêtes sur la transition énergétique	prestations intellectuelles (droit d'auteurs), matériel (acquisition de petit matériel et de consommables servant uniquement pour l'événement), frais d'organisations d'événements (frais de location de salle et de matériel, frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des artistes et des intervenants au réel ou au forfait, prestations extérieures, frais de direction artistique d'événements culturels), frais de rémunération (salaires bruts et charges patronales), frais de fonctionnement (frais de déplacement au réel ou au forfait, frais de restauration au réel ou au forfait, frais d'hébergement au réel ou au forfait), frais de communication (conception d'outils web et print, réalisation, édition et impression de supports de communication, prestations extérieures, campagnes de communication)	Associations de droit public et privé, collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, syndicats professionnels ou interprofessionnels	Privé => Publics ou OQDP =>	TFAP : 80% TFAP : 100 %

**Actions 10 ANIMATION ET GESTION DU GAL / Montant initial de la maquette financière FEADER LEADER : 375 000 €**

Actions	Sous actions	Dépenses éligibles	Bénéficiaires	Typologie de porteurs de projets	Taux fixe d'aide publique appliqué
<p><b><u>10) animation, gestion, communication et évaluation du programme LEADER</u></b></p>	<p>Actions éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'animation et de gestion du programme</li> <li>- Mise en réseau et sensibilisation des acteurs</li> <li>- Actions de communication sur la stratégie de développement du GAL</li> </ul> <p>Actions d'évaluation et de suivi du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- frais de personnel (salaires et charges), frais de déplacement et de réception, formations, matériel informatique, frais de fonctionnement directement liés à l'action et justifiables</li> <li>- étude, prestations externes</li> <li>- outils et actions de communication</li> <li>- frais de communication : conception graphique, réalisation, diffusion</li> <li>- frais de web-mastering, d'hébergement et de référencement</li> </ul>	<p>Structure porteuse du GAL</p>	<p>Publics ou OQDP</p>	<p>TFAP : 100%</p>